

Défendre les mandats de maintien de la paix : l'usage de la force Résumé du 3 mars 2011, discussion de groupe

Introduction : Ambassadeur John McNee

Ancien représentant permanent du Canada
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Président : Richard Gowan

Directeur associé de la diplomatie de crise des
opérations mondiales de soutien de la paix

Intervenants : Général Maurice Baril (retraité)

Ancien chef d'état-major de la défense pour le
Canada, ancien Conseiller militaire du
Secrétaire général de l'Organisation des
Nations Unies et ancien inspecteur général au
Département des opérations de maintien de la
paix.

Mona Khalil

Juriste hors classe au bureau des affaires
juridiques des Nations Unies

Suivant les observations préliminaires de l'ambassadeur John McNee, représentant permanent du Canada auprès de l'ONU et les observations préliminaires de M. Gowan, le général Baril a examiné combien le maintien de la paix doit être robuste pour être considéré comme l'un des nombreux outils à la disposition du Conseil de sécurité, du Secrétariat et des chefs de mission. Mme Khalil a discuté de la prérogative légale pour l'utilisation de la force de maintien de la paix, soulignant la responsabilité judiciaire dans le renforcement d'une plus grande crédibilité et du moral au sein des missions.

Alors que l'utilisation sélective de la force tactique dans le cadre des missions de maintien est largement acceptée, surmonter les défis d'un consensus politique sera nécessaire pour consolider une stratégie efficace. À cet égard, les participants se sont concentrés sur plusieurs lacunes perçues du recours à la force dans le contexte des initiatives d'aujourd'hui de maintien de la paix. En revenant sur les principes dont il est fait mention dans le rapport Brahimi, de nombreux participants ont réitéré que la projection de force ne doit pas fonctionner dans le vide, mais doit opérer conjointement avec des processus politiques. Cela peut inclure le renforcement du dialogue au sein du propre appareil politique des pays contributeurs de troupes (PCT) et la mise en œuvre d'une plus grande intégration des processus politiques locaux.

Outre les obstacles politiques, les autres insuffisances traitées au cours de la discussion comprenaient les implications stratégiques des contraintes opérationnelles. Les mandats, comme discuté par les participants, doivent refléter plus clairement et activement les ressources nécessaires et ce qui peut être demandé aux Casques bleus. Il a également été noté que l'ambiguïté des mandats et des règles d'engagement persiste en ce qui concerne l'autodéfense et la défense du mandat et que l'amélioration de la formation et de l'éducation pour les troupes pourrait améliorer l'efficacité globale et la crédibilité de la mission.

Indépendamment des divergences d'opinion à propos de quand et comment utiliser la force de la meilleure façon possible, il a été clairement reconnu que pour que les Casques bleus s'engagent avec succès dans des actions

vigoureuses, les missions doivent être mieux pourvues avec des systèmes clairs et fonctionnels de commande, de contrôle et de communications. En outre, les stratégies politiques - y compris la médiation, le dialogue et la négociation - doivent rester primordiales. La session s'est terminée avec une réflexion que le débat ne doit pas se fourvoyer dans des arguments terminologiques à au sujet de ce que signifie d'un « maintien de la paix robuste », mais doit plutôt se concentrer sur la substance de la négociation en premier et sur le vocabulaire en second.